

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1379

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William, M. Wulfranc et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 10

Avant la dernière phrase de l'alinéa 15, insérer la phrase suivante :

« Ces modalités portent également sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'améliorer le taux d'encadrement des enfants par les professionnels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux cerner le contenu du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en précisant qu'il devra prendre en considération la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.